



L'ACTUALITÉ

APPRENTISSAGE : UNE RENTRÉE TIMIDE MAIS QUI N'A PAS DIT SON DERNIER MOT

Les premières tendances des entrées en apprentissage font apparaître un léger repli mais rien n'est encore joué avant la fin de l'année.

→ APPRENTISSAGE DANS LE BTP : UNE RENTRÉE EN DEMI-TEINTE

Le CCCA-BTP vient de livrer les premières tendances sur l'apprentissage dans le secteur du BTP. Elles font état d'un léger recul par rapport à l'année 2024 qui s'était globalement maintenue au niveau de 2023. Mais il ne s'agit que de tendances provisoires établies sur la base de 146 établissements de formation représentant environ la moitié des effectifs apprentis BTP 2023-2024. L'enquête souligne également les difficultés persistantes à placer les jeunes en entreprise. Près de 9 000 entreprises sont encore à la recherche d'un apprenti, mais 35,7 % des CFA interrogés estiment que le principal frein réside dans le manque d'entreprises prêtes à recruter, tandis que seulement 24,3 % pointent un déficit de candidats.

À ce stade, le CCCA-BTP reste prudent : la rentrée s'étale jusqu'en novembre-décembre et les chiffres définitifs ne seront connus que dans quelques semaines. Ce recul pourrait en partie s'expliquer par la situation économique et par une certaine confusion autour des aides à l'apprentissage. Si celles-ci ont été revues à la baisse, elles restent pourtant substantielles, avec une prime de 5 000 euros pour tout recrutement dans une TPE. Un manque de clarté aussi sur le

« reste à charge », notamment pour les niveaux supérieurs (Bac +3 à Bac +5), pourrait également avoir retardé certaines embauches.

Il importe donc d'attendre les résultats consolidés de l'enquête du CCCA-BTP pour mesurer précisément le niveau d'entrées réel dans l'apprentissage.

→ LES APPRENTIS SONT HEUREUX DANS LEUR TPE

C'est ce qui ressort clairement de l'enquête menée par le CCCA-BTP auprès de 15 000 apprentis et 5 800 entreprises artisanales du bâtiment et qui a permis d'éditer le 3ème baromètre « Vie des apprentis et Vie des entreprises », comme le prévoit la convention de partenariat que nous avons signée avec le CCCA-BTP.

Ce baromètre nous apprend que 91 % des apprentis formés par les artisans du bâtiment sont satisfaits et affirment que l'apprentissage a répondu à leurs attentes. 88% des apprentis du bâtiment ont constaté que le travail qu'ils effectuent sur chantier correspond tout à fait à l'image qu'ils avaient du métier. Quant aux artisans, ils sont, eux-aussi, satisfaits puisque 85 % de ceux qui accueillent un apprenti se disent prêts à former un nouvel apprenti avec le même CFA.

Ainsi, l'enquête nous montre, cette année encore, que les jeunes et les artisans sont en phase. Ils partagent en particulier la volonté de mieux

préservier l'environnement et l'intérêt de s'inscrire dans une démarche RSE. Et sur ce plan, les progrès sont réels. 60 % des apprentis ont évolué dans une entreprise qui fait attention à ne pas gaspiller et 55 % à mieux gérer les déchets. Les apprentis constatent aussi une utilisation plus importante du numérique dans leur petite entreprise. 45 % des artisans formateurs utilisent des matériaux innovants et pour un quart d'entre eux, des outils collaboratifs. Mais ils sont encore très peu nombreux à recourir à l'IA. Sans doute faut-il y voir la conséquence du manque de temps pour s'y intéresser ou former. Une situation qui pourrait évoluer rapidement dès lors que les artisans du bâtiment ont beaucoup d'appétence pour tout ce qui peut leur faciliter la vie et réduire la pénibilité de leurs chantiers. Les apprentis, en tout cas, ont le sentiment que l'innovation pénètre bien les petites entreprises et sont d'ailleurs 71 % à considérer que les pratiques de leur entreprise sont innovantes et 83 % que leurs techniques de travail sont modernes. Et contrairement aux idées reçues, les jeunes ne choisissent pas l'artisanat du Bâtiment par défaut. 54 % ont choisi cette voie par goût personnel. Plus de la moitié l'ont fait pour apprendre un vrai métier et 44 % pour entrer dans la vie active.

Ce qui les a attirés, c'est avant tout la possibilité d'exercer un travail manuel (68 %) et de bouger, de ne pas rester assis (61 %). L'ambiance sur les

chantiers (43 %) et le travail en équipe (37 %) leur plaisent aussi. Les apprentis qui se forment aux métiers du gros œuvre apprécient aussi la possibilité de travailler en extérieur (62 %) et de faire quelque chose qui dure (56 %), quand ceux qui se destinent au second œuvre retiennent

plutôt la variété des missions (40 %). Alors, tous les espoirs sont permis !

La CAPEB continue de son côté à promouvoir les métiers de l'artisanat du Bâtiment. Elle le fera encore lors des finales nationales des WorldSkills à Marseille du 16 au 18 octobre avec un stand

animé permettant la découverte des métiers et l'interaction avec la matière et ceux qui la manipule. Elle le fera aussi avec le CCCA-BTP en diffusant des témoignages d'apprentis heureux de leur choix. Un rendez-vous à ne manquer sous aucun prétexte. À noter dans vos agendas !

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC GROUPAMA

La CAPEB, l'IRIS-ST et Groupama ont signé ce 11 septembre le renouvellement de leur partenariat national pour une durée de trois ans. Initiée en 2021, cette collaboration vise à renforcer la prévention des risques professionnels, améliorer les conditions de travail dans l'artisanat du bâtiment et sécuriser l'activité des entreprises artisanales. Le dispositif prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes : prévention des risques liés aux chantiers, aux déplacements routiers et à la cybersécurité, développement d'outils pratiques et de conseils pour protéger le patrimoine et l'activité des artisans, ainsi que le partage d'expertises juridiques et techniques. Il s'agit, comme le dit le Président de la CAPEB, de donner toutes les clés aux artisans du bâtiment pour exercer leur métier en confiance et en sécurité.

→ LES GRANDES ENTREPRISES DU BTP AU MIEUX DE LEUR FORME !

La vie n'est pas dure pour toutes les entreprises du BTP, loin de là ! Une étude récente du cabinet d'audit et de conseil Forvis Mazars révèle que les grandes entreprises du BTP en Europe ont non seulement maintenu leur niveau d'activité mais ont aussi enregistré une croissance significative l'an dernier et au début de l'année.

Les 13 principales entreprises du secteur examinées à la loupe lors de cette étude ont vu leur chiffre d'affaires global atteindre près de



305 milliards d'euros, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2023, leurs carnets de commandes étant également en hausse de 11 %. Et leur taux de marge est en augmentation de près de 1 point sur un an, atteignant 3,3 % dans le BTP, 4,7 % dans l'énergie et les services. La France se distingue particulièrement avec 4 entreprises dans le top 10 : Vinci, Bouygues, Eiffage, et désormais Spie. Les trois premières dominent le classement, occupant respectivement la première, deuxième et quatrième place. Spie, leader des services multi techniques à l'énergie, a fait une entrée remarquable dans le top 10 en passant de la 11^e place en 2023 à la 9^e place en 2024. La tendance à la diversification de ces grandes

entreprises vers les services énergétiques s'est renforcée, avec une croissance de 12 % en 2024 dans le secteur Énergie & Services. Vinci, Spie et Eiffage ont particulièrement tiré leurs épingles du jeu avec une hausse moyenne de 14 %. En revanche, les branches immobilières de ces grands groupes ont souffert, enregistrant une baisse de 13 %. Aujourd'hui, les activités traditionnelles de construction ne représentent plus que 54 % du chiffre d'affaires des majors européens, tandis que le secteur de l'énergie pèse 30 %.

→ ENCORE UN MAUVAIS COUP POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Même si la ministre du Logement affirme qu'elle a obtenu un accord du Premier ministre pour que le budget de l'Anah soit le même en 2026 que celui de 2025 (c'est-à-dire 4,6 Mds), on ne peut s'empêcher de douter des intentions réelles de l'exécutif à cet égard. D'une part, parce que le pays change encore de Premier ministre et d'autre part parce que c'est Bercy qui tient les cordons de la bourse et non pas le ministère du Logement. En outre, les derniers textes réglementaires publiés ce mardi 9 septembre concernant MaPrimeRénov' vont à l'exact inverse du déploiement de ce dispositif. Ainsi, malgré l'opposition de la grande majorité du Conseil National de l'Habitat où siège la CAPEB (qui a voté contre), ces textes désormais en vigueur supprimeront pour 2026 les aides qui étaient jusqu'ici en vigueur pour l'installation d'une chaudière biomasse et pour l'isolation des murs en parcourus par gestes. La CAPEB s'est fermement opposée à ces décret et arrêté, rappelant que l'isolation est l'un des gestes les plus performants : il permet jusqu'à 25 % de réduction des déperditions thermiques, il est techniquement éprouvé, mobilise des artisans qualifiés partout sur le territoire et constitue une solution durable et accessible. Sa suppression aura des impacts graves tant du point de vue social, car elle va priver de nombreux ménages d'une opération abordable, déjà choisie dans plus de 10 % des dossiers MPR au premier semestre 2025, mais aussi sur le plan économique, car elle menace l'activité de milliers d'entreprises et d'artisans du bâtiment qui peinent déjà à redresser leur situation. Elle sera également un mauvais coup pour l'environnement et compromettra les objectifs climatiques de la France en écartant un levier majeur de réduction des consommations d'énergie. La CAPEB a rappelé à cette occasion que la rénovation par gestes constitue souvent une première étape vers une rénovation globale. Or, l'instabilité des aides mine la confiance des ménages ; retirer un geste aussi central ne fera qu'aggraver la situation ! Dans un courrier signé



également par d'autres partenaires, la CAPEB a demandé la révision immédiate de ces textes et appelé à une politique de rénovation énergétique durable, lisible et stable, à même de garantir la confiance des ménages et la mobilisation des artisans.

→ LES RETARDS DE PAIEMENT, CE SERPENT DE MER QUI CONTINUE À MORDRE LES TPE ET PME

Les délais de paiement ont beau être surveillés de près, le comportement des acteurs peine à s'améliorer, bien au contraire. Ils se sont établis en moyenne à 13,6 jours, c'est-à-dire un jour de plus qu'en 2023. Et ce sont clairement les grandes entreprises qui restent les mauvais payeurs : Parmi les entreprises de plus de 1 000 salariés, une sur deux paie en moins de 60 jours alors que cette proportion est de deux sur trois parmi les PME. Ainsi, depuis le début de l'année, la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes – DGCCRF – a contrôlé 400 entreprises et épinglé 40 % d'entre elles car elles ne se conformaient pas à leurs obligations en matière de délais de paiement. Or, chaque nouvel état des lieux montre clairement que ce sont les TPE et les PME qui subissent les conséquences de ces comportements. L'Observatoire des délais de paiement a noté que les grandes entreprises ont fait 15 milliards de trésorerie sur le dos des petites entreprises. Et chacun sait les dégâts que ces retards peuvent faire sur la trésorerie, et même la survie, d'une petite entreprise. Le gouvernement envisage donc de relever le plafond des amendes jusqu'à 1 % du chiffre d'affaires mondial, afin de renforcer l'équité économique. La lutte contre les retards de paiement reste un enjeu majeur de justice économique : un bras de fer permanent entre grandes entreprises et petites structures !



SOCIAL

→ ACCUEILLIR UN NOUVEL ARRIVANT DANS L'ENTREPRISE

Depuis plusieurs années, la CAPEB édite un « guide du nouvel arrivant » pour accompagner les chefs d'entreprise dans l'accueil d'un nouveau salarié ou apprenti. À l'issue d'un travail collaboratif entre la Communauté de pratiques RH et IRIS-ST, ce guide a été entièrement remanié pour aider les entreprises artisanales du bâtiment à structurer une démarche d'accueil efficace, claire et adaptée aux enjeux des TPE. Jusqu'ici, il existait peu de supports pour accompagner l'accueil des nouveaux arrivants, alors même que les chefs d'entreprise

souhaitent professionnaliser cette étape clé, qu'il s'agisse d'apprentis, de CDD ou de CDI.

Dans un contexte où recruter et fidéliser les salariés est un enjeu majeur, l'accueil devient un levier stratégique. Il sécurise les premiers jours, réduit les erreurs et la démotivation, et favorise une intégration durable. Le guide poursuit ainsi trois objectifs principaux : fournir aux dirigeants un outil clé en main, intégrant notamment un quiz santé/sécurité pour vérifier la bonne compréhension des règles de prévention par le nouvel arrivant ; aller à

l'essentiel sur les consignes de sécurité, l'anticipation des difficultés et la gestion des imprévus ; et faciliter la communication entre le chef d'entreprise et le salarié, en posant les bases d'une intégration réussie. Le guide d'accueil du nouvel arrivant est accessible en version papier sur demande et en version numérique personnalisable [Tout savoir ici](#).



COMMUNICATION

→ UN NOUVEAU GUIDE POUR PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

La CAPEB met à disposition la nouvelle édition de son « Guide des métiers et des filières de formation ». Conçu pour le grand public, et en particulier les jeunes en recherche d'une orientation professionnelle, il a pour ambition de faire découvrir la richesse et la diversité des métiers du bâtiment, ainsi que les différents parcours de formation permettant d'y accéder.

Fruit d'un travail collaboratif mené avec les Présidents de Métiers et leurs Conseillers

professionnels, ce guide offre une vision claire et complète du secteur. Il met en lumière non seulement les besoins en recrutement, mais aussi les enjeux d'avenir auxquels les entreprises artisanales devront répondre.

Ce guide constitue ainsi une ressource incontournable pour valoriser les métiers artisanaux du bâtiment grâce à 14 fiches détaillées et présenter les parcours de formation professionnelle, du CAP au BTS de chaque métier.

Il intègre les grands enjeux actuels de la transition écologique, numérique, et de l'évolution des modes de vie. Il permet aussi de proposer des supports personnalisés, adaptés aux différents publics et territoires. Le Guide des métiers et des filières de formation est disponible en version papier sur simple demande (a.houenou@capeb.fr) et en version numérique. ([voir notre actualité ARTUR](#)).



GOVERNEMENT

→ LE GOUVERNEMENT BAYROU EST TOMBÉ ; ET MAINTENANT ?

Et voilà, une nouvelle fois que s'ouvre une période d'instabilité politique et d'incertitude pour les entreprises. Un flottement est malheureusement à prévoir concernant les travaux techniques en cours, notamment pour la mise en place d'un parcours de rénovation par gestes et sur l'accès au RGE via la VAE. Sur ce dernier sujet, le comité qui le suit n'a pas pu rendre son avis à temps pour permettre au Gouvernement Bayrou de prendre un décret. Tous les textes prévus en séance publique sont mis en pause, à quelques exceptions près. Ainsi, le projet de loi simplification, qui arrivait enfin en bout de course, n'attend plus que la réunion de la CMP. Le Gouvernement n'y siégeant pas,

cette CMP devrait, en principe, pouvoir se tenir le 30 septembre comme prévu. Nous avons un certain nombre d'attentes qui pourraient être satisfaites à cette occasion. La proposition de loi encourageant les GME, déposée par les socialistes au Sénat, n'est pas remise en cause mais elle n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour. La CAPEB entend bien intervenir pour qu'elle le soit le plus vite possible. De toute évidence, c'est le budget 2026 qui pose les plus grandes difficultés. Le Gouvernement est censé transmettre un projet au Parlement avant le 15 octobre, ce qui sera difficile mais pas impossible, le nouveau Premier ministre ayant été nommé rapidement. Il reste cependant à Sébastien Lecornu le difficile

exercice de trouver un terrain d'entente entre les forces vives du Parlement et de constituer un nouveau gouvernement, exercice non moins délicat. Dans ce contexte tumultueux, la CAPEB plaide pour le vote rapide d'un budget afin de ne pas tout bloquer (et notamment les aides aux travaux) et avance ses positions, à commencer par celles visant la reconduction pour 2026 des programmes CEE, FEEBAT et OSCAR.



RÉSEAU

→ LA CAPEB NATIONALE ACCUEILLE SA NOUVELLE DIRECTRICE COMPÉTENCES ET FORMATION

À la fin du mois de septembre, Florence Diesler succédera à Estelle Chambrelan en tant que Directrice Compétences et Formation de la CAPEB. Professionnelle expérimentée des politiques de formation professionnelle et d'apprentissage, Florence Diesler a occupé plusieurs fonctions de direction au sein d'organismes de premier plan : Forco, Opco Mobilités, Opca Transports, l'ANFA (Association Nationale pour la Formation

Automobile) et plus récemment au sein d'Openclassrooms. C'est donc une expertise stratégique et opérationnelle reconnue que Florence apporte à la CAPEB au service de la valorisation des métiers, du développement des compétences, du développement de la formation professionnelle et tout particulièrement de l'apprentissage, un enjeu majeur pour le secteur et pour la CAPEB.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE

Le Président de la CAPEB a ouvert cette semaine syndicale par un direct sur Sud Radio à propos de la publication de nouveaux textes réglementaires mettant



fin aux aides MaPrimeRénov' pour les chaudières biomasse et l'isolation des murs. Une occasion pour le Président de rappeler que les artisans du bâtiment ont besoin de visibilité alors que la politique du Gouvernement obéit à des préoccupations budgétaires et non pas à une stratégie politique claire et fluide en matière de décarbonation et de confort d'été et d'hiver.

CESE

Jean-Christophe Repon a présidé lundi soir le groupe de l'Artisanat et des Professions libérales qui a notamment échangé sur le projet d'Avis intitulé « Inégalités de genre

et santé des femmes au prisme de la périnatalité » qui sera présenté à la plénière du 23 septembre.

Il a également poursuivi les travaux préparatoires à la production de l'avis sur le thème « Prévention en santé au travail : défis et perspectives ».

LOBBYING

Le Président Jean-Christophe Repon a rencontré jeudi Luc Chatel, ancien ministre, notamment de l'Éducation nationale, co-fondateur de Odyssey Éducation et Président de la Plateforme Automobile qui regroupe toute cette filière. Luc Chatel a été nommé il y a un an de cela Président du COET-MOF (Comité d'Organisation des Expositions du Travail et de l'examen « Un des meilleurs ouvriers de France »), sujet qui a concentré l'essentiel des échanges.

EXPERTS COMPTABLES

Le Vice-président en charge des affaires économiques, Christophe Bellanger, a, en compagnie du Secrétaire général Matthieu Rosy, rencontré le nouveau Président du Conseil national de l'Ordre des Experts Comptables, Damien Charrier. Cet entretien a été l'occasion d'aborder de multiples

thématiques intéressant nos organisations, comme la facturation électronique, le régime de la micro-entreprise ou la problématique du statut du bailleur privé et d'envisager d'éventuelles collaborations, notamment en matière de statistiques et de relais d'information.

PARTENARIAT

Ce jeudi 11 septembre, le Président de la CAPEB a renouvelé la convention de partenariat qui nous lie à Groupama depuis 2021, avec la volonté d'améliorer la prévention des risques et de la santé/sécurité dans les petites entreprises du bâtiment.



RÉSEAU

UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE PERSPECTIVES ENTRE SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

C'est autour d'un café d'accueil convivial que les Secrétaires généraux se sont retrouvés ce mardi 9 septembre. L'occasion de renouer le lien après l'été et d'accueillir, dès l'ouverture de la journée, les nouveaux Secrétaires généraux ainsi que les nouveaux collaborateurs de la CAPEB nationale. Après ce moment de bienvenue, un rappel du calendrier a permis de fixer les grands rendez-vous à venir : la prochaine CNAGS, programmée le 24 septembre, ainsi que les jalons spécifiques de l'année 2026 – une année exceptionnelle marquée par les 80 ans de la CAPEB. Ce fut aussi le moment d'aborder la suppression de la CNAGS de mars et d'ouvrir la réflexion sur les résolutions, dans le cadre du chantier 36 de CAP CAPEB. La matinée a ensuite été largement consacrée à l'actualité politique et syndicale. Les participants

ont analysé ensemble les conséquences des événements du 8 septembre, avant de passer en revue plusieurs dossiers structurants : MPR et CEE, accès au RGE par la VAE, GME, parcours de rénovation et REP. Le sujet de la représentativité a également nourri les échanges.

Puis un focus a été fait sur les outils et actions en cours. L'un des temps forts fut le partage des premières tendances issues de l'audit mené par la CAPEB nationale sur l'intelligence artificielle : un panorama des besoins, des opportunités et des principaux cas d'usage envisagés au sein du Réseau. La réflexion s'est prolongée avec l'intervention d'un expert extérieur, invité à explorer le thème « IA et transformation RH ». Il a dressé un état des lieux de l'intégration de l'IA dans les entreprises et organisations, et proposé



des pistes concrètes pour accompagner dans la durée les équipes ainsi que les Secrétaires généraux dans cette mutation.

L'après-midi a été intégralement consacrée à l'Action Lab IA. Dans une démarche participative, les Secrétaires généraux ont travaillé en intelligence collective sur les enjeux humains et organisationnels que soulève l'IA puis sur les pistes de transformation pour y répondre.

→ LA CAPEB SARTHE CHANGE DE PRÉSIDENT

Sylvain Loinard, 46 ans, artisan menuisier, installé à Sillé-le Guillaume, succède à Bruno Hatton et Loïc Yvon, à la tête de la CAPEB.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

